



Genève, le 9 janvier 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la chancellerie d'Etat

Listes provisoires pour l'élection des conseils municipaux et le premier tour de l'élection des exécutifs communaux du 15 mars 2020

Conformément aux dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (LEDP), les listes de candidatures à l'élection des conseils municipaux et au premier tour de l'élection des exécutifs des 45 communes genevoises ont été déposées à la chancellerie d'Etat, au service des votations et élections, avant le délai de dépôt échu lundi 6 janvier 2020 à 12h00.

Pour l'élection des **conseils municipaux**, 1863 candidatures réparties sur 173 listes ont été comptabilisées.

Pour le premier tour de l'élection des **exécutifs communaux**, 241 candidatures réparties sur 132 listes ont été comptabilisées.

Par ailleurs, l'article 55, alinéa 5 de la [constitution genevoise](#), modifié suite à la [votation cantonale du 25 septembre 2016](#), stipule désormais que si le nombre de candidat-e-s au premier tour est égal au nombre des postes à pourvoir, l'élection est déclarée tacite.

Vous trouverez donc [à la page suivante](#):

- la liste des élections tacites;
- les candidatures pour les conseils municipaux;
- les candidatures pour les exécutifs communaux;
- les apparentements.

Les listes définitives seront publiées sur le site www.ge.ch/elections le mercredi 15 janvier 2020.

Pour toute information complémentaire: service communication et information, chancellerie d'Etat, PRE, T. 022 327 90 90.